



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4295

Approbation d'une gratuité d'accès des musées de la Ville de Lyon du 1er au 2 décembre 2018 pour les participants du colloque des restaurateurs dans le cadre de la 32ème édition des JRA et 8ème édition de la JERI

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4295 - APPROBATION D'UNE GRATUITE D'ACCES DES MUSEES
DE LA VILLE DE LYON DU 1ER AU 2 DECEMBRE 2018
POUR LES PARTICIPANTS DU COLLOQUE DES
RESTAURATEURS DANS LE CADRE DE LA 32EME
EDITION DES JRA ET 8EME EDITION DE LA JERI

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La délégation des restaurateurs du patrimoine d'Auvergne-Rhône-Alpes organise le 29 et 30 novembre à Lyon (à l'auditorium de l'ENS Lyon) la 32ème édition des Journées Restaurateurs en Archéologie (JRA) et la 8ème édition de la Journée d'Etude, de Recherche et d'Innovation en conservation-restauration des biens culturels (JERI).

Les JERI-JRA sont l'occasion de réunir les professionnels de la conservation-restauration autour de conférences qui présentent les dernières études, recherches et innovations dans le domaine de la préservation des biens culturels et archéologie. Ces journées sont gratuites et accessibles à tous sur inscription.

Pour l'organisation de ces journées, la délégation des restaurateurs du patrimoine d'Auvergne-Rhône-Alpes a obtenu des aides de la Ville de Lyon et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes (DRAC). Elle a également obtenu le Label européen de l'année du patrimoine 2018.

A l'occasion de ces rencontres exceptionnelles, la délégation des restaurateurs souhaite établir des partenariats culturels avec différents musées de la ville de Lyon. A ce titre, elle a déjà pu organiser dans le cadre de ce colloque un buffet de bienvenue au musée Lugdunum le jeudi 29 novembre dans la soirée et souhaite offrir la possibilité aux participants qui ne connaissent pas la Ville de Lyon de rester quelques jours et de visiter les Musées.

Afin de faire découvrir la Ville de Lyon et ses musées, la délégation des restaurateurs sollicite auprès de la Ville de Lyon la gratuité d'accès aux collections des Musées le week-end suivant la fin du colloque, à savoir du 1^{er} au 2 décembre 2018. Les participants devront fournir à cet effet une attestation de présence aux JERI-JRA qu'ils présenteront à l'accueil des musées.

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

La gratuité d'accès aux musées de la Ville de Lyon (Musée d'Art Contemporain, Musée des Beaux-Arts, Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Musée Malartre, Centre d'Histoire, de la résistance et de la Déportation) pour les participants du colloque de la 32ème édition des Journées Restaurateurs en Archéologie (JRA) et la 8ème édition de la journée d'Etude, de Recherche et d'Innovation en

conservation-restauration des biens culturels (JERI) pour la période du 1^{er} au 2 décembre 2018, est approuvée par dérogation à la délibération n° 2016/2641 approuvée au Conseil municipal du 16 décembre 2016.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER